

Date : jeudi 28 février 2025

Lieu : Commune de Rebourguil – Mairie

Objet : Comité de projet à Rebourguil

Présentation détaillée de la synthèse du projet agrivoltaïque de Bennac et consultation des élus

Personnes présentes :

Premier adjoint de Rebourguil : M. Jean-Pierre MOULS

Maire de Montlaur : M. Patrick RIVEMALE

Première adjointe de Montlaur : Mme Viviane REAMONDENC

Maire de Vabres-l'Abbaye : M. Frédéric ARTIS

Maire de Saint-Juéry : M. Thierry ROQUES

Conseiller municipal de Belmont-sur-Rance : M. Claude SERS

Propriétaire exploitant de la ferme de Bennac : M. William SOLIER

Cheffe de projet/Responsable développement : Mme Christelle PAGÈS

Chargé de concertation : M. Louis COSTENOBLE

Excusés :

Maire de Combret : M. Jean-Philippe SABATHIER

Maire de Belmont-sur-Rance & Présidente de l'intercommunalité Monts Rance et Rougier :

Mme Monique ALIÈS

Contexte :

Conformément au décret paru le 23 décembre 2023 dans le prolongement de la loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, un comité de projet doit être mis en place pour les projets photovoltaïques supérieurs à 2,5 MWc, en dehors des zones d'accélération.

Dans ce cadre, et en vue de la présentation du projet porté par M. William SOLIER et RP Global France concernant un projet agrivoltaïque sur le lieu-dit Bennac, les élus du territoire ont tous été invités à participer, conformément aux obligations de la loi.

Dans ce cadre, les élus du territoire se sont rassemblés le jeudi 28 février 2025 en mairie de Rebourguil pour participer à cette rencontre sur près de deux heures trente à l'initiative de RP Global France.

Nous tenons ici à remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle et d'avoir permis que le comité de projet se tienne dans les meilleures conditions.

Après un premier exposé du projet, un temps de près d'une heure était consacré à l'échange, à la collecte des questions, des remarques et des suggestions des élus.



Objectif :

Présentation de l'état d'avancement du projet agrivoltaïque de Rebourguil.

Pendant une heure trente, les participants étaient conviés à découvrir dans le détail le projet porté à travers l'ordre du jour suivant :

- Présentation de RP Global France
- Le contexte énergétique dans lequel s'inscrit le projet
- Les objectifs du projet et ses fondements
- Le projet agricole
- Le projet technique
- Les bénéfices pour le territoire

Après une introduction de contexte par M. SOLIER détaillant aux participants les motifs qui l'ont conduit à réfléchir à un projet agrivoltaïque, notamment les enjeux liés à la pérennité de son exploitation et à sa transmissibilité, les équipes de RP Global ont détaillé l'état d'avancement du projet.

M. COSTENOBLE a présenté l'entreprise et précisé l'ensemble des démarches qui avaient été effectuées auprès des instances territoriales. Qu'il s'agisse des rencontres avec les représentants de la mairie de Rebourguil dès 2023, de la commune de Belmont-sur-Rance, de l'intercommunalité, ou encore du PNR des Grands Causses. Il indique que le territoire concerné est plutôt enclin à l'accueil de projets PV et agrivoltaïques et que les instances d'aménagement du territoire portent actuellement une réflexion sur ces enjeux qui prendra en compte les décrets de la loi sur l'agrivoltaïsme.

M. COSTENOBLE rappelle les actions de concertation mises en place, notamment la permanence d'information organisée en mars 2024.

Mme PAGÈS rappelle ensuite le contexte énergétique et réglementaire et rappelle la concertation liée aux « ZAE nR » portées par la commune de Rebourguil en janvier 2024.

Après avoir dressé les enjeux réglementaires et défini ce qui est appelé « agrivoltaïsme », Mme PAGÈS a précisé les services visés par le projet agrivoltaïque :

- Outil de maintien d'une activité agricole locale
- Participation à la transition énergétique du territoire
- Levier financier de transmission de l'exploitation
- Paroi de protection agricole face aux aléas climatiques
- Solution en faveur du bien-être animal face aux évolutions climatiques

Elle a notamment indiqué combien le projet porté était aligné aux objectifs de la loi, et en particulier dans le service direct apporté en termes d'amélioration du bien-être animal.

Concernant le projet agricole, celui-ci consiste à la poursuite de l'activité d'un cheptel ovin avec un passage de 480 laitières vers 250 brebis viande.

Concernant le projet technique, à la suite des conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement, Mme PAGÈS a détaillé le travail mené sur les 3 secteurs de la zone d'étude initiale, la zone sud La Parrot, la zone nord Rembert et la zone centre à Bennac, représentant en tout près de 60 ha.

Zone sud La Parrot

Zone nord Rembert

Zone centre Bennac

Biodiversité	●
Paysage	●
Physique et humain	●
Pratique agricole	Moyenne

Biodiversité	●
Paysage	●
Physique et humain	●
Pratique agricole	Faible

Biodiversité	●
Paysage	●
Physique et humain	●
Pratique agricole	Forte

En conclusion, le projet agricole repose sur :

- Le projet technique est adapté à la pratique de l'agriculture pour maintenir l'agriculture en activité principale.** Pour cela, les hauteurs des bas de panneaux, les inter-rangs, les clôtures, les zones de retournement, l'orientation des panneaux, la réversibilité des modules seront adaptées pour garantir une continuité de la pratique agricole actuelle dans les mêmes conditions.

DETAILS DU PROJET				 RENEWABLE POWER		
Module (W)	Three 10W MICROGRID 100W	Structure	Three Agri Pro 40m			
Nombre de modules	3x16	Module par string	24			
Produit à CC (mètres) (m)	30 525.50m	Configuration	1000 1000			
Module (W)	Power 0.000000 0.00 W	Angle d'inclinaison	120°			
Nombre d'éléments	3	Module (W)	100 W (à la demande en string)			
Module (W) (m)	1000 0.00 W	Angle (m)	120°			
Module (W)	1000 0.00 W	Surface installée (m²)				
Nombre d'éléments	3x 1.000 m²					

- au 2nd trimestre 2025 : la fin de la concertation et de la conception du projet
- du 2nd trimestre 2025 au 2nd trimestre 2026 : l'instruction du projet et l'enquête publique
- au cours de 2027 : la construction potentielle du projet pour une période de 8 mois
- Puis la mise en service et l'exploitation du parc pendant 30 à 35 ans.

Les bénéfices locaux avec notamment les retombées fiscales potentielles ont été présentées avant de laisser place aux échanges.

Relevé des échanges :

➤ **Remarques générales**

- M. ARTIS a d'abord indiqué que ce type de format de réunion était très positif parce qu'il permettait de faire se rencontrer des élus qui ne se voient pas souvent, ce qui permet un meilleur partage de connaissances.

➤ **Sur le site d'étude**

- M. ROQUES s'interrogeait sur la taille de la zone étude initiale et de celle conservée du projet.
 - Il a bien été indiqué que plus des 2/3 de la zone d'étude initiale a été exclue afin de recentrer le projet sur des secteurs de moindres enjeux et à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation.

➤ **Sur l'aménagement électrique**

- M. RIVEMALE a demandé à avoir davantage de renseignements sur le câblage électrique du projet.
 - Point essentiel du projet, il a été précisé la localisation de l'ensemble des équipements électriques du parc, des onduleurs, des transformateurs et du poste source et leurs raccordements souterrains respectifs.
- M. ROQUES a demandé à savoir où se situait le raccordement électrique du parc et à quel poste source.
 - Aujourd'hui, le projet vise un raccordement sur le poste de Montlaur, qui actuellement, dispose toujours d'une capacité électrique suffisante pour absorber la production du parc.
- M. RIVEMALE a posé les enjeux concernant le stockage d'électricité solaire.
 - RP Global France dispose, au sein de ses équipes, d'ingénieurs qui se penchent sur ces enjeux, importants dans l'équation du déploiement de cette énergie.
- Mme REAMONDEC a interrogé la présence des citernes d'eau sur le schéma du parc agrivoltaïque.
 - Obligation légale de ce type d'installation, et préconisée par les recommandations du SDIS, une citerne de 60m³ sera installée sur le parc.

➤ **Sur les enjeux économiques**

- Il a également interrogé la question du partage de la valeur, et de la clé de répartition entre la part perçue par le propriétaire et la part perçue par l'exploitant.
 - Pour des raisons de confidentialité, et notamment pour des raisons concurrentielles, les équipes de RP Global n'ont pas donné de chiffres mais ont pu situer des fourchettes pour permettre aux participants de mieux se projeter.
- Une discussion s'est ensuite engagée sur les enjeux, les perspectives et les problématiques de cession du fermage ... des repreneurs de fermes sur le territoire ... ou encore de la disparition des entreprises des communes rurales.

- M. RIVEMALE a dit sa peur et son inquiétude quant à la lecture qu'il faisait de ces projets qui selon lui, tendait vers « des exploitations extensives » et du risque de rupture avec « la tradition paysanne ».
- **Sur l'intégration paysagère**
 - M. ARTIS a appelé à une attention à porter à l'intégration paysagère et visuelle du projet réussies mais qu'il n'exprimait pas plus d'observation.
 - M. SERS n'avait pas d'observation ou de demande particulière.

Les équipes de RP Global France ont remercié les participants pour leur présence et précisé qu'un compte rendu serait publié sur le site Internet du projet pour la suite.